

10 B 6 2 9

AR2C  
Société par actions simplifiée  
au capital de 3000 euros  
Siège social 18 Rue de Paulon, LACANAU DE MIOS  
33380 MIOS  
519 579 890 RCS BORDEAUX

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU

**29 SEPTEMBRE 2011**

Le 29 SEPTEMBRE 2011, à 13 HEURES 30, LACANAU DE MIOS

Monsieur Gérard BOSSUET demeurant 18 Rue de Paulon, 33380 MIOS.

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de commerce  
de Bordeaux

Associé unique et seul Président de la Société AR2C,  
A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant

Le **17 OCT. 2011**

sous le N° 16859

- agrément de monsieur Eric DUSQUESNE en qualité d'associé
- nomination de monsieur Eric DUSQUESNE en qualité de Directeur général

### PREMIERE RESOLUTION

Conformément à l'article 10 des statuts, l'associé unique agréé en qualité d'associé à compter de ce jour monsieur Eric DUSQUESNE, domicilié 30 rue du Serpent à PESSAC 33600.

### DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, l'associé unique nomme en qualité de directeur général à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 et pour une durée indéterminée, monsieur Eric DUSQUESNE, domicilié 30 rue du Serpent à PESSAC 33600.

Monsieur Eric DUSQUESNE disposera à ce titre des mêmes pouvoirs que le président.

Le contrat de travail liant monsieur DUQUESNE à la société se trouve ainsi suspendu pour la durée du mandat de directeur général.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique  
Monsieur Gérard BOSSUET